

EXTRAIT du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 29 novembre 2018

Convocation du 16/11/2018

Présents : Jean-Noël BLANC, Sonia BRETON, Claire DANJEAN, Marie GERMAIN, Georges GOULY, Claude GRENIER, Gérard JANODET, Colette LOMBARD, Christian MOREL, Guy MOREL, Georges PUTHET, René PUTIN, Pierre VIALAIT

Excusée : Apolline PHILIPPON

Sous la présidence de Georges GOULY, maire

Après lecture, le compte-rendu de la séance précédente du jeudi 25 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Urbanisme – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme –

Le maire donne le compte-rendu de la réunion de présentation de la traduction règlementaire et son évaluation environnementale aux Personnes Publiques Associées (PPA) du jeudi 22 novembre animée par Atelier du Triangle et Mosaïque Environnement.

Lors de la dernière séance du conseil municipal du 25/10/2018, les résultats des nouvelles investigations des « zones humides » ont été présentés. Il a été fait le choix des secteurs de développement à prendre en compte. C'est ce dernier scénario qui a été présenté aux PPA.

Elaboration du schéma directeur d'assainissement –

Agence départementale d'ingénierie M. COQUE

L'entreprise NALDEO attend toujours les périodes de pluie pour les mesures d'arrivées d'eau et déterminer les volumes d'eaux parasites qui arrivent à la station d'épuration. Courant décembre, des repérages pour les analyses seront effectuées. La campagne de mesures devrait débuter en janvier 2019 pour 2 mois.

Subvention de l'Agence de l'Eau : par courrier du 12/11/2018, notification d'attribution d'une subvention de 26 082.00 €.

Détail chiffré du programme :

Montant des travaux HT : 59 175 €

Subv. Conseil Départemental : 11 835 € (59 175 x 20 %) Prestation Agence Départ. d'Ingénierie + NALDEO

Subv. Agence de l'Eau : 26 082 € (52 165 x 50 %) Prestation NALDEO

Reste à charge pour la commune : 21 258 €

Transfert compétence assainissement à CA3B au 1/01/2019 –

Le comité technique CA3B a traité le 5 novembre dernier du transfert de cette compétence.

CA3B est passée en mairie jeudi 22/11 récupérer l'ensemble des pièces comptables : compte administratif 2017, budget primitif 2018, l'inventaire des biens inscrits à l'actif, délibérations fixant les durées d'amortissement des biens ou ouvrages, marché de travaux en cours du schéma directeur d'assainissement (dossier marché NALDEO, certificat de paiement, arrêté attributif de subventions Département et Agence de l'Eau), marché ou contrat de prestations de services en cours (marché de maîtrise d'œuvre avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, facture...), convention SOGEDO pour le reversement des redevances, conventions de servitudes pour les réseaux assainissement du Clos Vert Bocage et Clos de la Croix Perron, contrat d'assurance, convention SATESE avec le Département pour le suivi de la station d'épuration, factures EDF, SOGEDO, SAVOIE LABO (analyse des boues), GAUTHIER (évacuation des boues à la STEP de Bourg en Bresse).

Réunion des maires et secrétaires du 27/11 à la mairie de Montrevel en Bresse animée par Mme BONNAND, responsable de la trésorerie de Montrevel en présence de CA3B et les services de la Direction départementale des finances.

Ce qu'on peut retenir :

- Pour le dernier exercice comptable du budget annexe assainissement 2018, l'ensemble des valeurs du budget assainissement seront réintégrées par la trésorerie dans le budget principal de la commune avant transfert à CA3B au cours du 1^{er} trimestre 2019.
- Seules les immobilisations en service (pour ce qui nous concerne la station d'épuration, les réseaux...) seront transférées.
- Les encours, c'est-à-dire les travaux en cours, le schéma directeur d'assainissement pour ce qui nous concerne, resteront gérés par la commune administrativement et comptablement. Le bien sera transféré à sa finalisation.
- Les communes informeront les différents fermiers (SOGEDO), prestataires (EDF, GAUTHIER, SAVOIE LABO, SATESE.....) du transfert. CA3B fera également cette démarche dans un second temps.

Incidences financières sur le budget communal : malgré les nombreux échanges oraux et téléphoniques du maire quant à un report financier possible afin de ne pas être dessaisi d'une partie du fonds de roulement, nous n'avons pas de réponse concrète pour l'instant. CA3B va étudier.

Le conseil municipal propose le transfert des résultats comptables sur le budget principal mais il faudra voir avec les services compétents de quelle manière un transfert financier est possible.

Le maire rencontrera Mme Agnès BONNAND, perceptrice à Montrevel en Bresse, mardi 4/12 en mairie.

CA3B – Attributions de compensation 2018 – Fixation libre – Délibération DEL20181129002

Le conseil municipal fixe librement l'attribution de compensation de la commune de BEAUPONT en tant que commune dite « intéressée » afin de tenir compte au sein de celle-ci « des contributions fiscalisées aux syndicats de rivière » pour les communes concernées et de la façons suivante :

Beaupont -

- Attribution de compensation définitives 2017 : 123 009.95 €
- Charges transférées GEMAPI 2018 : 11 569.78 € -
- Attribution de compensation 2018 : 111 440.17 €

CA3B – Représentation au syndicat des eaux Bresse Suran Revermont et Ain Veyle Reyssouze Vieux Jonc –

Le maire donne lecture des courriers de CA3B du 16/11/2018 et 20/11/2018 qui rappelle que CA3B exercera au 1^{er} janvier 2019 les compétences eaux, assainissement, et eaux pluviales urbaines. Comme le dispose l'article L.5216-7 du code général des collectivités territoriales, CA3B se substitue aux communes dans la représentation au sein du conseil des syndicats des eaux. Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale se substitue à tout ou partie de ses communes, membres au sein d'un syndicat, cet établissement est représenté par un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposaient les communes avant la substitution. En conséquence, ces dispositions permettent à l'EPCI de désigner l'un de ces membres ou tout conseiller municipal d'une commune-membre.

Avant le conseil communautaire du 10/12/2018, la commune est invitée à communiquer les noms et coordonnées du (ou des) titulaire (s) pour siéger au sein du nouveau conseil syndical. La condition étant que le ou la déléguée soit élu (e) municipal. En effet le statut de délégué non élu est désormais proscrit par les textes.

Actuellement :

2 délégués titulaires : Christian MOREL et Claude GRENIER

2 délégués suppléants : Guy MOREL, Pierre VIALAIT

Compte-tenu du nombre important de participants titulaires à siéger si les conditions restent identiques, il a été décidé au comité syndical de ramener à un le nombre de délégués titulaire et suppléant.

Délégué titulaire : Christian MOREL

Délégué suppléant : Claude GRENIER

CA3B infos – Inauguration du terrain synthétique à Marboz samedi 24/11 à 11 h. Le maire était présent.

Syndicat Sevron Solnan – Travaux d'entretien de la ripisylve sur les affluents du Sevron, Solnan et travaux divers –

Christian MOREL

Compte-rendu de la réunion du 22/11. Prochaine réunion à Marboz le vendredi 7/12 à 10h.

Curage du bief de « Raton » qui passe au bas de la station d'épuration et se jette dans le Sevron au « Moulin Niat ».

Habitat – Construction de 10 pavillons en bas du village sur la plateforme de l'ancienne laiterie – Rétrocession de la voirie interne revêtue après construction – Délibération DEL20181129003

5T4 (R+1), 1T4, 4T3 avec possibilité de mise en vente d'un T4 (R+1)

Surface cédée : $4\,922\text{ m}^2 + 12\text{ m}^2 = 4\,934\text{ m}^2 \times 10\text{ €/M}^2 = 49\,340\text{ €}$

Début des travaux mai/juin 2019.

Signature de l'acte notarié de cession le 21/12/2018.

Rétrocession de la voirie interne revêtue après réalisation du programme immobilier : AIN HABITAT souhaite l'accord de principe de la commune pour une rétrocession de la voirie interne du clos pavillonnaire dès la réalisation du programme immobilier.

Après discussion, le conseil municipal accepte la cession pour l'euro symbolique non recouvert de la voirie interne revêtue du programme immobilier. Il est précisé que les frais d'acte notarié et de géomètre seront pris en charge par le vendeur (Ain Habitat).

Jean-Noël BLANC précise que les rapports de bonne réalisation et de bon fonctionnement des réseaux souterrains devront être produits au préalable.

Viabilisation d'une parcelle au droit du Clos du Lavoir « rue de l'Eglise » – ZI n° 141 – 1051 m²

Les employés communaux ont fait le regard eaux usées.

Raccordement électrique-Extension de l'électrification : Plan de financement signé le 8/11/2018 pour un montant de travaux TTC de 1 900 €, une participation du SIEA de 792 € (50 % du HT), récupération TVA 317 €, dépense prévisionnelle à charge pour la commune : 791 €, soit 50 % du HT

Raccordement téléphonique : Dès que le nom de l'entreprise missionnée par ENEDIS pour l'exécution des travaux électriques sera connu, celle-ci sera contactée pour l'élaboration d'un devis pour le raccordement électrique et que l'ensemble des travaux soit engagé de concert pour minimiser les coûts.

Raccordement réseau eau par SOGEDO – Devis : 1 980.62 € TTC

Conseil en Economie Partagée – Etude Energétique chauffage à l'école

Interlocuteur : M. CHANAS

Les 3 bâtiments concernés par l'étude : mairie/école/bibliothèque

Un rendez-vous avec M. CHANAS sera pris pour commenter son diagnostic et ses préconisations.

Des devis de chaudière ont été demandés.

Voirie – Travaux de réfection de la couche de roulement par le Département sur CD1 au centre bourg (du rond-point de la Croix Perron jusqu'à l'entrée du Clos du Lavoir) : Les travaux ont été réalisés du jeudi 15 au lundi 19 novembre. Le marquage au sol est en cours.

Compagnie de Sapeurs-Pompiers – Projet d'extension de la caserne

Projet : extension du local du CPI avec création d'un vestiaire hommes et d'un vestiaire femmes, d'une salle commune (entrée, réunion, bureau) et de sanitaires pour une superficie totale d'environ 60 m².

Devis en cours.

Anciens garages de la laiterie – Prolongation de la location à Olivier VANDEMAELE – Délibération DEL20181129004

Par délibération du 17/12/2016, le conseil municipal décidait la prolongation de la partie Ouest des garages de l'ancienne laiterie à M. Olivier Vandemaele pour 50 € mensuels, pour la période du 1/01/2017 au 31/12/2018.

Pour répondre à la demande de l'intéressé, le conseil municipal valide la prolongation de la location à titre précaire pour 2 ans, soit du 1/01/2019 au 31/12/2020.

Syndicat d'électricité de l'Ain : Guy MOREL dresse le compte-rendu de la commission géographique d'échanges du 27/11 à Saint-Etienne du Bois. Il est convenu que le maire rédigera un courrier au SIEA pour demander le raccordement du centre bourg à la fibre (dans les fourreaux propriété d'Orange).

BEAUPONT INFOS N° 5 – Compte-rendu de la réunion du 20 novembre

Parution : fin 2018-début 2019

Maintien du format : 3 feuilles A4 reliées

Gérard JANODET présente les devis réceptionnés. Il est convenu de retenir la société AINTEX implantée sur la commune.

Les articles sont en cours de finalisation. Ceux-ci seront transmis à chacun pour relecture.

Festival de musique du 7 juillet 2019 à Coligny. Colette LOMBARD a programmé une réunion regroupant Beaupont et Domsure mardi 4/10 à 18h en mairie de BEAUPONT.

Téléthon 2018 du samedi 8/12 à partir de 11h30. Départ et arrivée à SALAVRE. Passage à Beaupont à 13h25. Prévoir un accueil.

Commission environnement du 6/11/2018 à Treffort commentée par René PUTIN.

En présence de Thomas LE GALL et Anne-Sophie BUELLET

10 déchetteries sur le périmètre de la CA3B dont 3 sur Bresse-Revermont.

Analyse des 3 sites : ouvertures, tonnages et entrées

– Pirajoux : 20h été, 18h hiver, 1 300 Tonnes, 20 000 entrées

– Simandre : 16h été, 12h hiver, 1 063 Tonnes, 13 413 entrées

– Treffort : 20h été, 18h hiver, 1 500 Tonnes, 21 323 entrées

Le souhait de CA3B est d'homogénéiser et optimiser les ouvertures avec le maintien des employés, l'harmonisation des marchés et des règlements des déchetteries. Il est demandé par les membres de l'ex com-com du canton de Coligny de ne pas toucher au nombre d'heures d'ouverture (très bonne qualité de service, déchets verts en augmentation du fait de l'interdiction de brûler, déchetterie bien entretenue). Projet début 2019 : benne pour les pneus.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.